



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Canton soutient les projets innovants dans la filière du bois

L'Etat de Vaud lance un programme de subventions pour encourager l'innovation dans la filière du bois. L'enveloppe d'un million de francs permettra de soutenir une large gamme de projets contribuant à créer de la valeur ajoutée ou développer une nouvelle approche dans ce secteur. Le Canton entend ainsi faire de la filière vaudoise du bois un acteur majeur de la transition écologique.

A la fois source d'énergie et matériau de construction, le bois concentre de nombreuses solutions pour contribuer à atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 que s'est fixé le Canton de Vaud. Pour aider la filière vaudoise du bois à jouer un rôle moteur dans cette transition, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) met à disposition un crédit d'un million de francs visant à soutenir des projets innovants ou pilotes dans les différents secteurs de la chaîne.

L'innovation dans la filière du bois peut prendre différentes formes, aussi bien économiques que technologiques. Elle peut passer par la mise en place d'un nouveau modèle d'exploitation de menuiseries, par la réalisation de kits de construction, ou encore par l'optimisation des processus de transformation du bois, la mise en valeur de sous-produits et la production de mobilier.

Une subvention pouvant aller jusqu'à 50% des frais effectifs – jusqu'à un plafond de 50'000 francs – pourra être octroyée pour la réalisation de tels projets avant le 1^{er} décembre 2031. Les porteurs de projet ont la possibilité de déposer leurs demandes dès aujourd'hui et jusqu'au 15 octobre 2025. Elles seront évaluées par un comité d'experts, sur la base de critères techniques, économiques et environnementaux, en novembre pour les dossiers déposés avant le 15 octobre, et en juin pour ceux reçus avant le 15 mai. La Direction générale de l'environnement (DGE) statuera en dernier ressort.

Encourager l'économie circulaire

Avec ce programme de subventions, le Canton souhaite encourager le développement ou la consolidation des différentes activités du secteur au niveau local, allant de l'exploitation des forêts jusqu'aux produits finis. A terme, l'objectif est de contribuer au

développement d'une économie durable face aux enjeux climatiques, en favorisant les circuits courts et le principe de l'économie circulaire dans le domaine.

Le Canton, qui avait déjà annoncé en mars 2023 une enveloppe de 1,5 million pour soutenir l'utilisation du bois vaudois dans la construction, poursuit ainsi la mise en œuvre des mesures d'impulsion du Plan climat vaudois en lien avec la forêt et le bois, financées via un crédit-cadre de 4 millions de francs adopté par le Grand Conseil en 2022.

Les deux programmes répondent également aux objectifs de la Politique forestière vaudoise 2040, qui entend non seulement promouvoir la construction en bois, mais également soutenir la filière pour favoriser la coopération et les nouvelles technologies et contribuer à l'essor d'une chaîne de valeur intégrée, performante et économiquement durable.

Toutes les informations sur le programme de subventions à la construction en bois vaudois sont disponibles à l'adresse suivante : vd.ch/innovation-bois

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 15 septembre 2023

DJES, Jean Rosset, inspecteur cantonal des forêts, Direction générale de l'environnement